



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Financement et mise en place du G5 Sahel

Question écrite n° 2156

### Texte de la question

M. Rodrigue Kokouendo interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la mise en œuvre de la force conjointe des pays membres du G5 Sahel. La menace terroriste au Sahel met en péril la sécurité et la stabilité des pays de la région. La France a ainsi activement participé à la création de la force conjointe appelée « G5 Sahel » réunissant le Mali, la Mauritanie, le Tchad, le Niger et le Burkina Faso. Le G5 Sahel, qui devrait regrouper plus de 5 000 hommes, a été constitué pour apporter une réponse coordonnée sur le plan sécuritaire. Les États-Unis semblent finalement manifester un certain intérêt à son égard. Toutefois, cette force peine à être opérationnelle, principalement en raison d'un manque de financement. Les promesses de financement n'atteignent pas encore les 423 millions d'euros par an estimés nécessaires à son coût de fonctionnement. Il souhaite connaître les modalités de financement que la France souhaite mettre en œuvre en faveur du G5 Sahel et les actions qu'elle entend mener pour encourager d'autres partenaires, notamment l'Allemagne, à s'engager dans cette force conjointe.

### Texte de la réponse

En lançant la force conjointe du G5 Sahel, avec le soutien actif de la France et de l'UE, les États de la région ont structuré une réponse commune aux défis sécuritaires régionaux (terrorisme et trafics). Sa montée en puissance est progressive : le poste de commandement opératif de Sévaré, pour l'ensemble de la force, et le poste de commandement de Niamey, pour le fuseau centre (à la frontière entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso), sont opérationnels ; la première opération, dans le fuseau centre, a été lancée au début du mois de novembre. Avec ses partenaires allemands, la France a organisé deux réunions de mobilisation en faveur de la force conjointe, le 16 juin, à Paris, et le 19 septembre, à Berlin. Ces réunions ont permis une manifestation d'intérêt de plusieurs États membres de l'UE. A ce stade, plusieurs partenaires du G5 Sahel ont annoncé un soutien matériel à la force conjointe : les cinq pays du G5 Sahel (10 M€ par pays), la France (8 M€), l'UE (50 M€), l'Allemagne (8 M€), le Danemark (1 M€) ; la Belgique, le Luxembourg, l'Espagne et le Portugal, la Grèce et la Slovénie ont également annoncé leur intention de participer à l'effort. D'autres contributeurs tels les États-Unis se sont manifestés positivement depuis lors avec une annonce de soutien à hauteur de 60 M\$. Par ailleurs, la France a fait du Sahel la priorité de sa présidence du Conseil de sécurité des Nations unies à l'occasion d'une session ministérielle dédiée qui s'est réunie le 30 octobre dernier. Une conférence de planification, prévue à Bruxelles le 14 décembre, devrait permettre une mobilisation supplémentaire des partenaires internationaux. En parallèle, les besoins financiers de la force conjointe du G5 Sahel sont en cours de précision pour permettre une distinction entre les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement, identifier les besoins couverts par les engagements pris à Paris et à Berlin, et relayer au mieux les besoins de la force conjointe auprès de nouveaux partenaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rodrigue Kokouendo](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (7<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2156

**Rubrique :** Terrorisme

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 octobre 2017](#), page 4927

**Réponse publiée au JO le :** [28 novembre 2017](#), page 5910